



Ville de
Guérande



TABLEAU D'AVANCEMENT DE L'ANNEE 2025

AU GRADE D'ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL DE 1^{ère} CLASSE

Le Maire de la ville de Guérande,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique et notamment ses articles L522-1 à L522-7, et L522-23 à L522-31

Vu le décret n°2006-1693 du 22 décembre 2006 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation,

Vu la délibération du 18 décembre 2008 fixant les ratios d'avancement de grade, prise après avis du C.T.P.,

Vu les lignes directrices de gestion de la collectivité validées par le Comité Technique du 28 septembre 2021,

Vu la liste des agents promouvables établie le 16 avril 2025 faisant apparaître 2 agents promouvables dont 2 femmes (100%) et 0 homme (0%),

Arrête :

Article 1 : Sont inscrits sur le tableau d'avancement au grade d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe, établi au titre de l'année 2025 :

1/ Madame Martine VAILLANT

2/ Madame Sandrine BIGEARD

Soit 2 femmes – 100 % et 0 homme – 0 %.

Article 2 : Le présent arrêté sera communiqué au Centre de Gestion de la fonction Publique Territoriale de Loire-Atlantique aux fins de publicité et notifié aux intéressés.

Fait à Guérande, le 5 mai 2025

Signé numériquement le 05/05/2025

Par délégation du Maire,

Denis LENORMAND



**Adjoint en charge des Ressources Humaines,
des Finances et de l'Administration Générale**

Notifié le 23/05/2025
Martine VAILLANT



Hôtel de ville
7 place du Marché au Bois
44350 Guérande
02 40 15 60 40

www.ville-guerande.fr